

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN265

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Des partenariats seront conclus avec des agences immobilières pour renforcer l'offre de logement dans le parc privé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à aider les militaires et leurs familles dans leur démarche administrative, lors d'une récente mutation, afin d'accéder plus facilement à un logement. En effet les partenariats conclus avec des agences immobilières permettraient de rendre prioritaire la réservation de logements dans le parc privé pour les militaires et leurs familles.